



Envoyé en préfecture le 03/10/2023  
Reçu en préfecture le 03/10/2023  
Publié le 03/10/2023  
ID : 063-200071199-20230925-CCPL\_2023\_113-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	38 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 15 septembre 2023  
Date d'affichage : 15 septembre 2023

### SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-cinq du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Villeneuve-les-Cerfs.

#### Présents avec voix délibérante :

Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Denis BEAUVAIS a donné pouvoir à Jean-Luc LAQUENAIRE  
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE  
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY  
Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

#### Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Gilles MAS

#### Absents :

Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Roland GENESTIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2023-113 : ECONOMIE - COMPTE RENDU ANNUEL DE LA ZAC JULLIAT EST**

Rapporteur : Marc CARRIAS

L'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) à vocation économique de Julliat Est a été concédé à la société d'équipement d'Auvergne, devenue « Assemblia », au travers d'un contrat conclu le 20 décembre 2016 pour une durée de 12 ans.

Chaque année, Assemblia établit un Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) qui doit être approuvé par le conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 063-200071199-20230925-CCPL\_2023\_113-DE

Le CRAC comprend un rapport d'activités, un plan de trésorerie prévisionnel, un bilan financier consolidé et des annexes.

Il présente un montant total des dépenses réalisées et cumulées au 31 décembre 2022, s'élevant à 1 715 000 €.

Le cumul des participations versées par la communauté de communes au 31 décembre 2022 s'élève à 1 060 000 € HT. Il est à préciser qu'une participation de 340 000 € HT a été versée en juin 2023, portant la participation intercommunale totale à 1 400 000 € HT (correspondant au total attendu par l'opération).

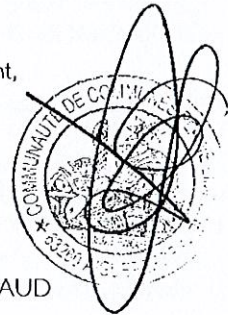
Le bilan financier prévisionnel en fin d'opération s'équilibre à 3 334 000 €.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale ci-annexé relatif à la concession d'aménagement de la ZAC de Julliat Est établi par Assemblia au 31 décembre 2022 et comprenant un budget financier prévisionnel de 3 334 000 €.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 03 octobre 2023  
Le président,

